



## Semaine à 70h00 et récupération

Par **maya974**, le **17/02/2009** à **21:52**

Mon employeur souhaite me faire faire une **formation** interne laquelle est organisée de **8h30 à 18h30 (théorie) puis 18h30 à 22h00 variable (pratique) chaque jour**. Or, **cette formation a lieu consécutivement à ma semaine de travail de 35h**. J'aurai en effet travailler du lundi au vendredi 35h00, la formation commencera dès le lendemain pour se terminer le vendredi. En outre, mon employeur ne compte pas me donner des heures de récupération par rapport aux heures effectuées au-delà de 35h00 sur la semaine de formation.

1/ Ai-je droit de refuser cette formation en l'absence de journée de repos? Aurait-il le droit de me donner le vendredi avant la formation en compensation du samedi (premier jour de formation)?

2/ Dans le cadre de la formation, les heures effectuées au delà de 35h00 peuvent-elles faire l'objet d'heures de récupération?

Par **Visiteur**, le **18/02/2009** à **11:48**

Semaine à 70h00

hors la loi....